



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Commune de Plélan le Grand

Conseil municipal du 28 novembre 2024

Contexte National

Tendance à la désinflation : La BDF prédisait en juin 2024 un retour de l'inflation vers 2 % d'ici début 2025.

Note de conjoncture de sept. 2024 de la Banque Postale :

- un bilan de l'année 2024 sera assez semblable à l'exercice précédent, mais avec une **baisse de l'autofinancement** (-8,7%)
- dynamique des dépenses reste relativement forte en fonctionnement et en investissement tandis que les recettes marqueraient une décélération
 - baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales
- pour autant, l'investissement resterait particulièrement dynamique (fin de mandat) financé par un net recours à l'emprunt, mais aussi par un prélèvement important sur le fonds de roulement

Conditions de plus en plus favorables pour les emprunteurs publics : la BCE a réalisé deux baisses de ses taux directeurs, en juin et en septembre 2024, donc les taux d'intérêts des emprunts longs termes sont en baisse, mais demeurent encore relativement élevés.

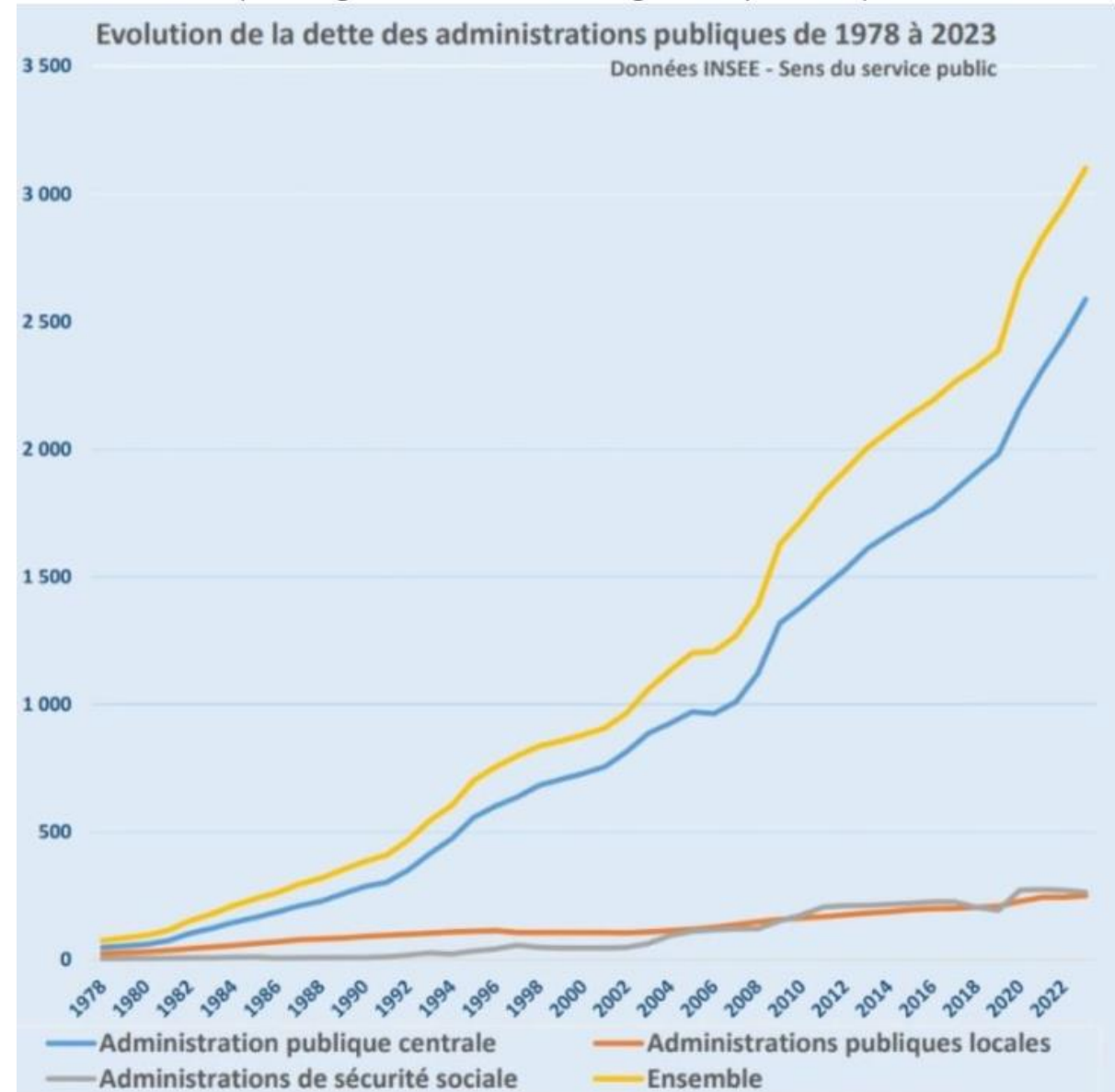
Projet de loi de finances 2025

Contexte calendaire : débat d'orientation budgétaire et vote BP 2025 avant vote loi de finances donc pas de prise en compte d'éléments définitifs de la Loi à ce stade.

Le PLF 2025 fixe l'objectif d'un solde à -5 % du PIB en 2025 : réduction du déficit public à travers un contrôle accru des dépenses publiques, tout en préservant les investissements stratégiques (orientations basées sur un rapport de la Cour des comptes).

La contribution des collectivités au redressement des finances publiques, d'un montant d'environ **5 Md€**, se ferait au moyen de trois mécanismes :

- un prélèvement de 3% sur les recettes pour les grandes collectivités (**3 Md€**).
 - une baisse de l'ordre de deux points du FCTVA, avec un recentrage sur les dépenses d'investissement (**800M€**).
 - une augmentation de 4 points du taux de cotisation patronale CNRACL dès 2025, puis une autre augmentation en 2026 et 2027
 - une suppression du FCTVA en fonctionnement
- ✓ **Stabilité de la dotation globale de fonctionnement 2025 par rapport à 2024**
- ✓ **Maintien des dotations d'investissement des collectivités locales, à l'exception du Fonds vert**



Projet de loi de finances 2025

Contexte local

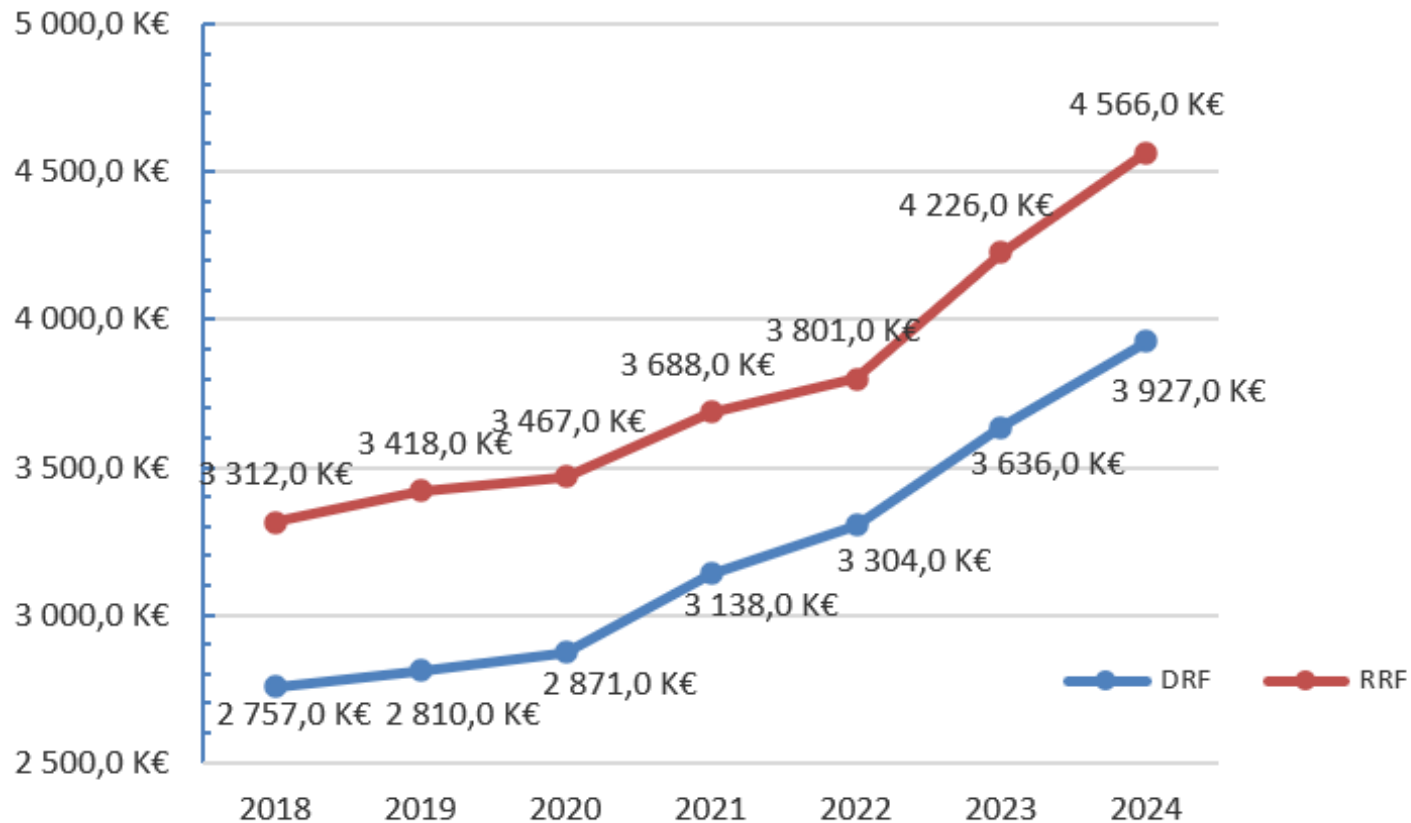
Impact du projet de Loi de Finances pour la commune de Plélan-le-Grand en 2025			
Fonctionnement		Investissement	
Augmentation de 4 points de la part patronale CNRACL (charge supplémentaire par an)	25 800 €	Baisse du taux de FCTVA de 2 points (recette en moins pour l'année 2025)	36 500 €
Suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (recette en moins par an)	7 700 €		
TOTAL	33 500 €	TOTAL	36 500 €

Les prévisions budgétaires de la collectivité sont donc marquées par de fortes **incertitudes** suite à ces annonces laissant présager d'importantes **tensions** sur les budgets des collectivités locales.

Volet rétrospectif - analyse financière

Section de fonctionnement

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement en K€ : 2018-2024



Les données présentées pour 2024 correspondent à un compte administratif prévisionnel et peuvent donc évoluer.

Pour l'exercice 2024, il semble à première vue que la dynamique des recettes a suivi la dynamique des dépenses en 2024. Néanmoins, les données intègrent des recettes et dépenses ponctuelles, dont le volume de recettes est plus important, ce qui masque pour l'instant **les prémises d'un effet ciseaux** (charges augmentant plus rapidement que les recettes).

Volet rétrospectif - analyse financière

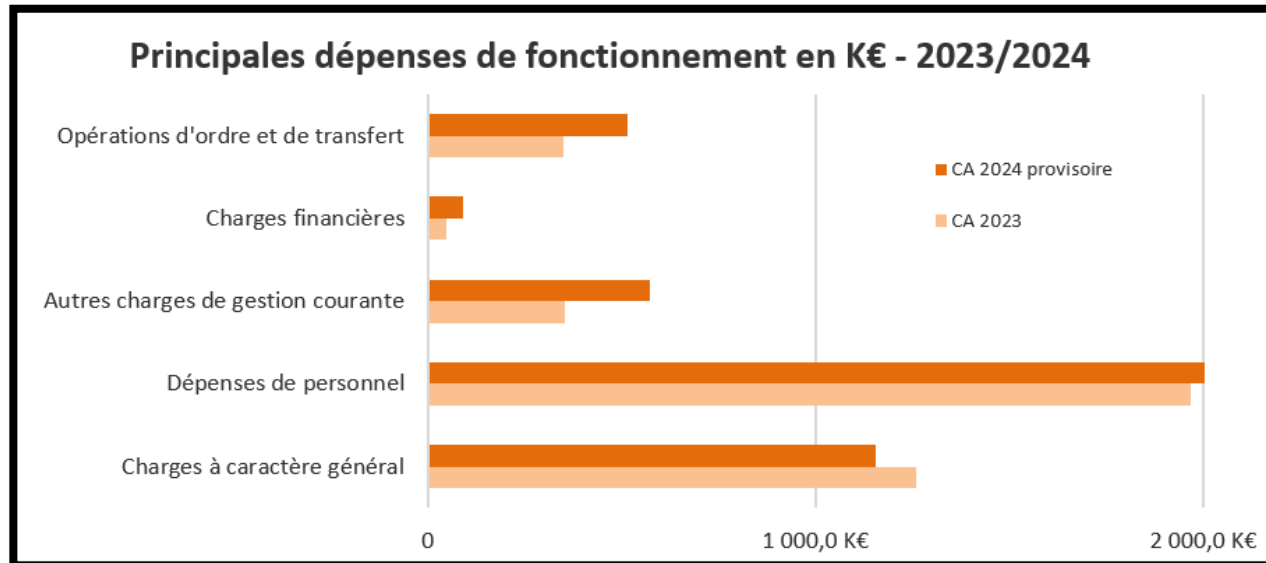
Fonctionnement - Dépenses de fonctionnement 2022-2024

Chapitre	Objet	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 22/23	CA 2024 provisoire	Evolution CA 23/24
011	Charges à caractère général	1 098,0 K€	1 258,7 K€	15%	1 157,0 K€	-8%
012	Dépenses de personnel	1 796,0 K€	1 968,3 K€	10%	2 098,0 K€	7%
65	Autres charges de gestion courante	352,0 K€	354,9 K€	1%	574,0 K€	62%
014	Atténuations de produits		0,7		4,7 K€	
66	Charges financières	57,0 K€	47,8 K€	-16%	92,0 K€	92%
67	Charges spécifiques	25,0 K€	3,6 K€	-86%	0,5	-86%
Sous-total dépenses réelles		3 328,0 K€	3 634,0 K€	9%	3 926,2 K€	8%
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		1,3 K€		1,4	8%
042	<i>Opérations d'ordre et de transfert</i>	292,0 K€	348,8 K€	19%	516,4 K€	48%
TOTAL dépenses réelles et ordre		3 620,0 K€	3 984,1 K€	10%	4 444,0 K€	12%

Trajectoire des DRF en augmentation d'environ 8 % chaque année.

Entre 2023 et 2024, cette hausse s'explique notamment par :

- Chap66 : l'augmentation des charges financières +44K€ (intérêts du nouvel emprunt souscrit fin 2023 et du prêt relai souscrit en 2024 - taux d'intérêts élevés)
- Chap65 : l'augmentation ponctuelle des charges liées à la déconstruction du centre social (200K€)
- Chap012 : l'augmentation prévue des charges de personnel (suite aux recrutements fin 2023 notamment) de 129K€
- Chap011 : les charges courantes en augmentation entre 2022 et 2023, semblent en baisse de 8% en 2024 par rapport à 2023 : tendance à la désinflation des coûts des achats, un travail de réduction des dépenses et un report de certaines interventions.



Volet rétrospectif - analyse financière

Fonctionnement - DF 2024 - chapitres 011 et 65

Charges à caractère général (011)

Comparaison BP 2023 / BP 2024 avec -36K€ : désinflation dont diminution prévisionnelle des dépenses d'énergie et arbitrages au moment de la préparation budgétaire, mais hausse prévue du coût de la fourniture repas.

CA provisoire 2024 : réalisation de 92% des prévisions du chapitre - trajectoire relativement stable des taux de réalisation des derniers exercices.

BP 2024 : 1 301 K€
CA provisoire : 1 217 K€

Rappel :
 BP 2023 = 1 338 K€
 CA 2023 = 1 258 K€

Charges de gestion courante (65)

Chapitre en hausse que ce soit en prévision ou en réalisation entre 2023 et 2024 :

- Intégration de dépenses ponctuelles suite au passage en nomenclature comptable M57, et donc des dépenses liées à la déconstruction du centre social notamment (+ 200 K€ en 2024)
- Une augmentation des subventions versées aux associations (+ 14 000 €, dont 6 600 € d'adhésion Label Village étape et 6 950 € de subventions exceptionnelles à des associations) et de la subvention versée au CCAS +2 000 €

BP 2024 : 574 K€
CA provisoire : 568 K€

Rappel :
 BP 2023 = 375 K€
 CA 2023 = 354 K€

CA provisoire 2024 : réalisation de 99% des prévisions du chapitre - trajectoire stable des taux de réalisation

Volet rétrospectif - analyse financière

Fonctionnement - DF 2024 - chapitre 012

Charges de personnel (012)

Augmentation prévue des charges due :

Le contexte national : Revalorisation de 5 points d'indice de l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 : +21K€ et revalorisations successives du SMIC

Le contexte local :

- 4 recrutements validés fin 2023 : soit une prévision de + 140 K€ en 2024 : recrutements structurants afin de soutenir les équipes et d'assurer une continuité de service : responsable service ressources, assistante de direction/services techniques, renfort bâtiment, renfort périscolaire. Les postes « renfort » n'ont pas été pourvus sur l'année complète : dépense réelle 129 K€.
- Recrutement agent supplémentaire au sein du service commun Informatique de Brocéliande Communauté à partir de juillet 2024 : + 7K€
- Attribution des tickets restaurant à compter de sept 2024 : + 4,9K€
- 5 avancements de grade en 2024 : + 2K€
- Augmentation du temps d'intervention des agents d'entretien

Le CA provisoire 2024 confirme la progression attendue des charges de +7% entre 2023 et 2024 (+136 K€).

BP 2024 : 2 117 K€
CA provisoire : 2 104 K€

Rappel :

BP 2023 = 1 968 K€

CA 2023 = 1 968 K€

Volet rétrospectif - analyse financière

Fonctionnement - Recettes de fonctionnement 2022-2024

Trajectoire des RRF en hausse (+11%, puis +8% entre 2023 et 2024) : adéquation avec la trajectoire des dépenses réelles ? Non, **hausse reposant principalement sur l'encaissement de recettes ponctuelles** tandis que la hausse des dépenses repose en partie sur l'augmentation de charges récurrentes (frais de personnel notamment).

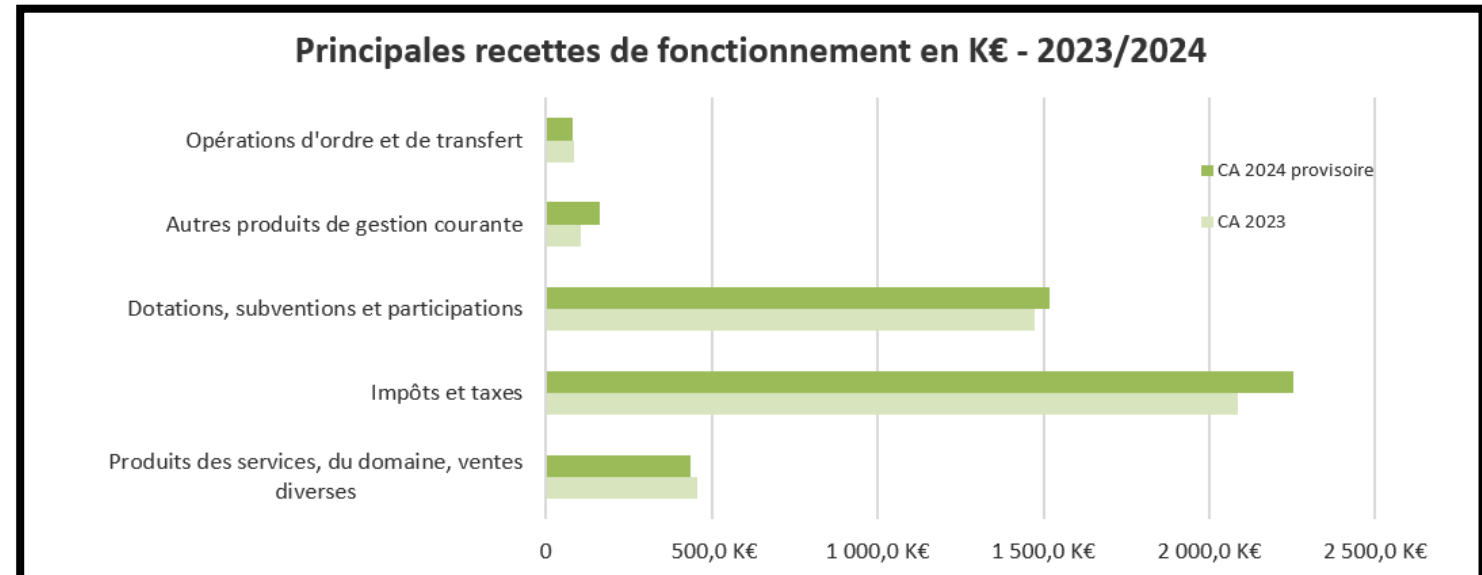
Hausse entre 2023 et 2024 :

- Remboursement assurance - rue des Glyorels (81 K€)
- Subvention ponctuelle déconstruction du centre social (68K€)
- Cession local commercial (55 K€)
- Subvention ponctuelle poste de chargé de mission (29K€) et projet Plélan-en-transition (25 K€)

On constate par ailleurs une **baisse des recettes 2024 Produits des Services de 6%** liée notamment :

- à l'encaissement en 2023 de recettes ponctuelles (refacturation accompagnement convention de partenariat Inter'Val 14,5 K€ et participation St Péran et Paimpont au coût de fonctionnement des écoles pour 2 années scolaires 11 K€)
- au transfert de gestion des TAM depuis septembre 2024

Chapitre	Objet	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 22/23	CA 2024 provisoire	Evolution CA 23/24
002	Résultat de fonctionnement reporté	110,0 K€		-100%		
013	Atténuation de charges	32,0 K€	61,0 K€	91%	38,0 K€	-72%
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	349,0 K€	457,0 K€	31%	437,0 K€	-6%
73	Impôts et taxes	2 035,0 K€	2 086,2 K€	3%	2 252,0 K€	8%
74	Dotations, subventions et participations	1 301,0 K€	1 473,1 K€	13%	1 517,0 K€	3%
75	Autres produits de gestion courante	84,0 K€	104,3 K€	24%	163,0 K€	70%
77	Produits spécifiques		44,2 K€		157,0 K€	
	Sous-total recettes réelles	3 801,0 K€	4 225,8 K€	11%	4 564,0 K€	8%
042	Opérations d'ordre et de transfert	59,0 K€	84,1 K€	43%	80,0 K€	-7%
	TOTAL recettes réelles et ordre	3 860,0 K€	4 309,9 K€	12%	4 644,0 K€	9%



Volet rétrospectif - analyse financière

Fonctionnement - RF 2024 - chapitres 70 et 74

Produit des service (70)

Recettes en hausse en 2023 avec + 31% (seulement +12% après soustraction des produits non récurrents) avec l'augmentation des tarifs périscolaires et l'augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire.

Comparaison BP 2023 / BP 2024 : hausse liée à l'augmentation des tarifs périscolaires depuis sept 2023. Néanmoins, on constate une diminution entre le réalisé 2023 et le prévisionnel 2024 de -17 K€ s'expliquant par l'encaissement de recettes exceptionnelles sur ce chapitre en 2023.

CA provisoire 2024 : réalisation de 99% dont variations peu significatives (- 4K€ liées au transfert gestion TAM et +1K€ de recettes pour les régies cimetièrè et piscine).

Dotations et participations (74)

La dynamique de la DGF que connaissait la commune est en net ralentissement avec +5K€ entre 2023 et 2024, contre +44K€ entre 2022 et 2023.

CA provisoire 2024 : réalisation prévisionnelle de 98% de ce chapitre. Il ne s'agira probablement pas d'une réalisation totale en raison de l'encaissement d'une partie des subventions liées à la déconstruction du centre social sur l'exercice suivant et d'une diminution du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (-8K€), pour un total de 39 K€ en 2023, puis 31 K€ en 2024, ce qui n'avait pas été prévu au budget 2024.

BP 2024 : 440 K€
CA provisoire : 437 K€

Rappel :
BP 2023 = 392 K€
CA 2023 = 457 K€

BP 2024 : 1 548 K€
CA provisoire : 1 517 K€

Rappel :
BP 2023 = 1 534 K€
CA 2023 = 1 473 K€

Volet rétrospectif - analyse financière

Fonctionnement - RF 2024 – chapitres 73/731

Impôts et taxes (73) + Fiscalité Directe Locale (731)

En 2023, ce chapitre connaissait une hausse de + 3% de ses recettes en raison de l'encaissement d'une recette exceptionnelle de régularisation fiscale, mais restait stable après soustraction des produits non récurrents.

On note en 2024 un taux de réalisation de 99% :

- > Une stabilité de **l'attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** - fiscalité reversée par Brocéliande Communauté régie par le Pacte Fiscal et Financier 2022-2026)
- > Une baisse relative (-2K€) du **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** versé par l'Etat, consistant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- > Une baisse importante (-23K€) des **droits de mutation** (recettes reversées par le Département adossées au marché immobilier), suite à une diminution relative en 2023 de - 4 K€, en raison du net ralentissement des transactions immobilières.
- ➔ Une baisse relative (-3K€) des **recettes issues du marché dominical** suite au transfert de mode de gestion depuis début novembre 2024. Dans un mode de gestion en délégation par régie intéressée, le délégataire se rémunère par un pourcentage sur les recettes encaissées.

BP 2024 : 2 272 K€
CA provisoire : 2 252 K€

Rappel :
 BP 2023 = 2 119 K€
 CA 2023 = 2 086 K€

Volet rétrospectif - analyse financière

Fonctionnement - RF 2024 – chapitres 73/731

Zoom sur la fiscalité

En 2024, l'augmentation de 6% des taux d'imposition sur les taxes du foncier bâti et non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a permis d'augmenter les recettes liées à la fiscalité d'environ 100K€.

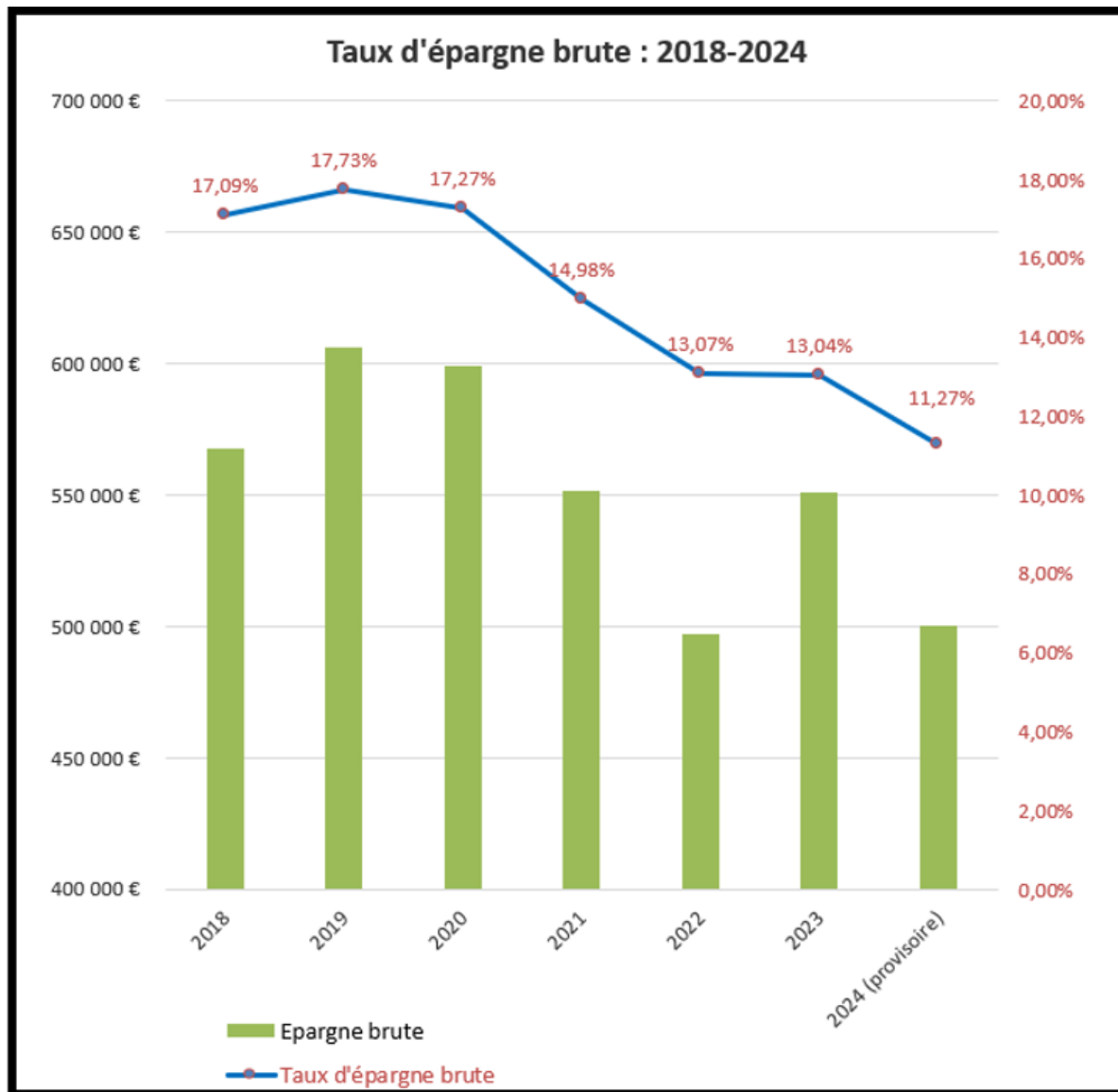
Pour rappel, depuis 2015, seul le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties avait progressé d'un point.

Evolution des taux d'imposition depuis 2015			
Impôt	2015	2021	2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties (à compter de 2021, intégration du taux départemental existant de 19,90 % au sein du taux communal)	15,86 %	36,76 % (taux communal de 16,86 % + taux départemental de 19,90 %)	38,97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,17 %	47,17 %	50 %
Taxe d'habitation (sur les résidences principales jusqu'en 2020, puis sur les résidences secondaires uniquement à compter de 2021)	15,45 %	15,45 % (taux gelé)	16,38 %

CA provisoire 2024 : réalisation prévisionnelle de 100% de ces deux chapitres de recettes.

Analyse financière 2018-2024 – autofinancement

Épargne brute



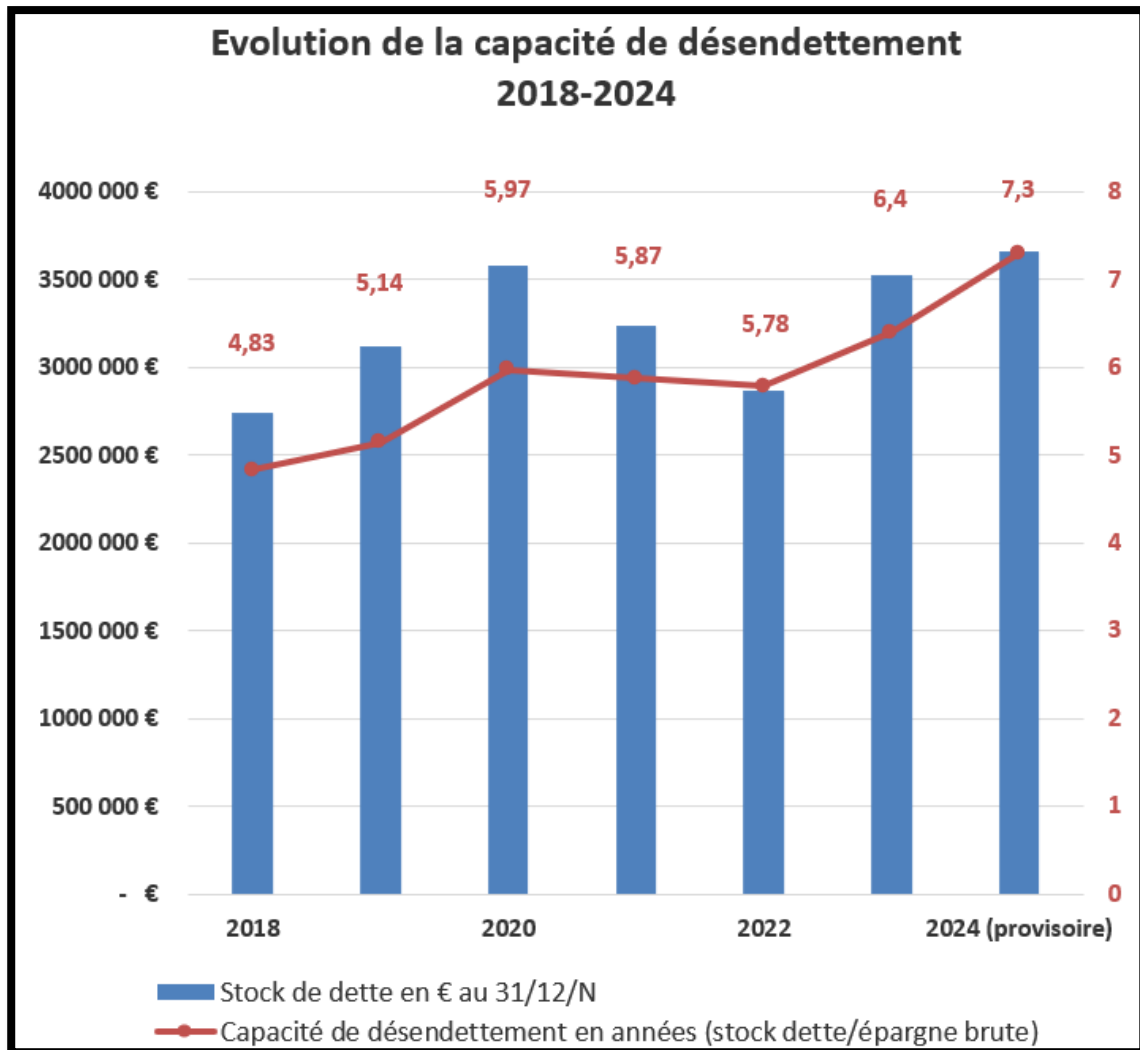
Les premières estimations basées sur une projection au 31 décembre 2024 semblent montrer **une diminution de l'épargne brute par rapport à 2023** pour arriver à niveau de 500 K€. Ce niveau d'épargne sera à confirmer à la clôture de l'exercice budgétaire.

Sur la période étudiée, on constate que les recettes récurrentes de fonctionnement restent dynamiques, mais ne parviennent pas à compenser l'augmentation des charges expliquée précédemment.

Il est donc **nécessaire de poursuivre les démarches de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes**. Depuis de nombreuses années, la commune a gardé le cap d'un objectif d'une épargne brute cible à 500 000 €. En 2025, dans un contexte de diminution des recettes de fonctionnement expliquées précédemment, cet objectif ne pourra être atteint.

Analyse financière 2018-2024 – autofinancement

Capacité de désendettement



Ce ratio est **très dépendant des fluctuations de l'épargne brute** : à stock de dette constant, en fonction des résultats de fonctionnement de l'année, il peut augmenter ou baisser de manière importante.

On observe des variations du ratio de désendettement qui s'établit **en moyenne à 6,5 ans entre 2018 et 2024**. Les variations liées à :

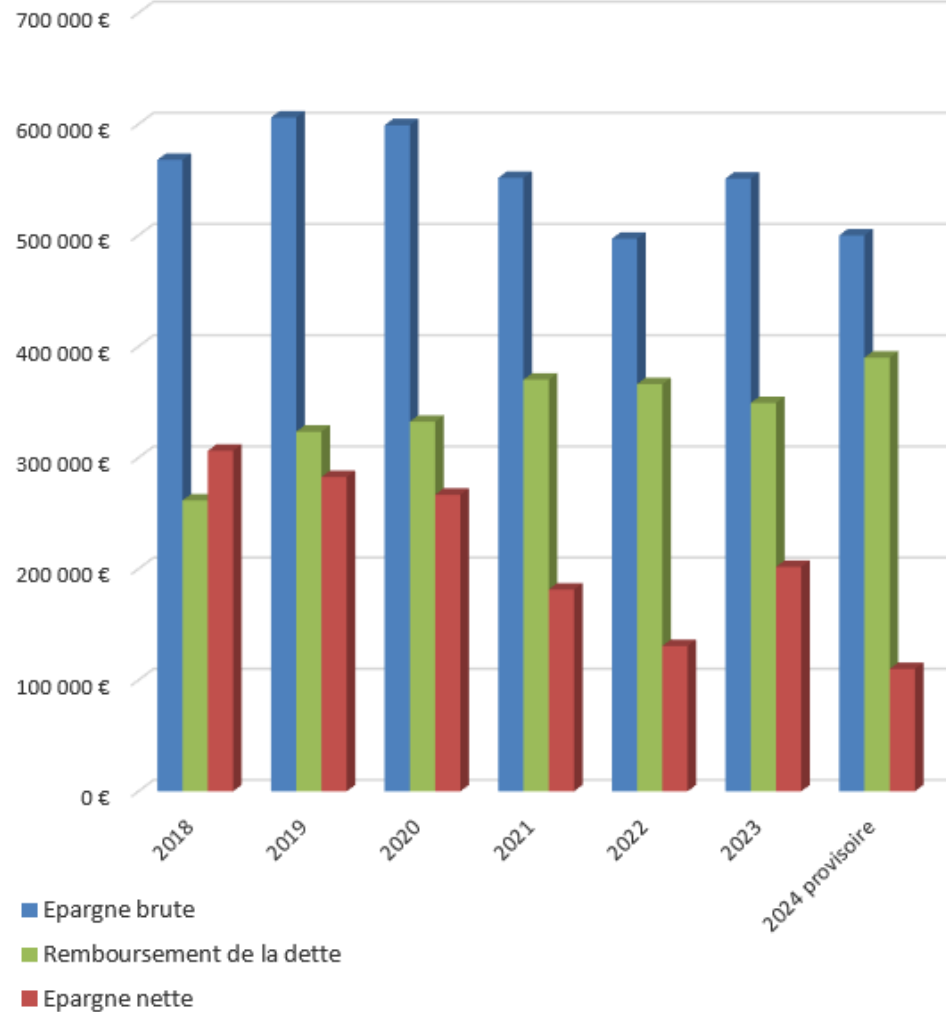
- de nouveaux emprunts : trois emprunts de 1 M€ ont été souscrits en 2018, 2020 et 2023,
- l'épargne brute (trajectoire d'augmentation des dépenses et de stabilisation des recettes constatées sur la période constatée accentuée par la présence de recettes non récurrentes)

➤ Projection au 31 déc. 2024 : augmentation du ratio de +0,9 ans, soit une **baisse de la capacité de désendettement**, liée à une augmentation du stock de dette et à la baisse significative de l'épargne brute en comparaison avec 2023. **Le ratio demeure inférieur à 10 ans, ce qui est convenable.**

Analyse financière 2018-2024 – autofinancement

Épargne nette

Evolution des épargnes : 2018-2024

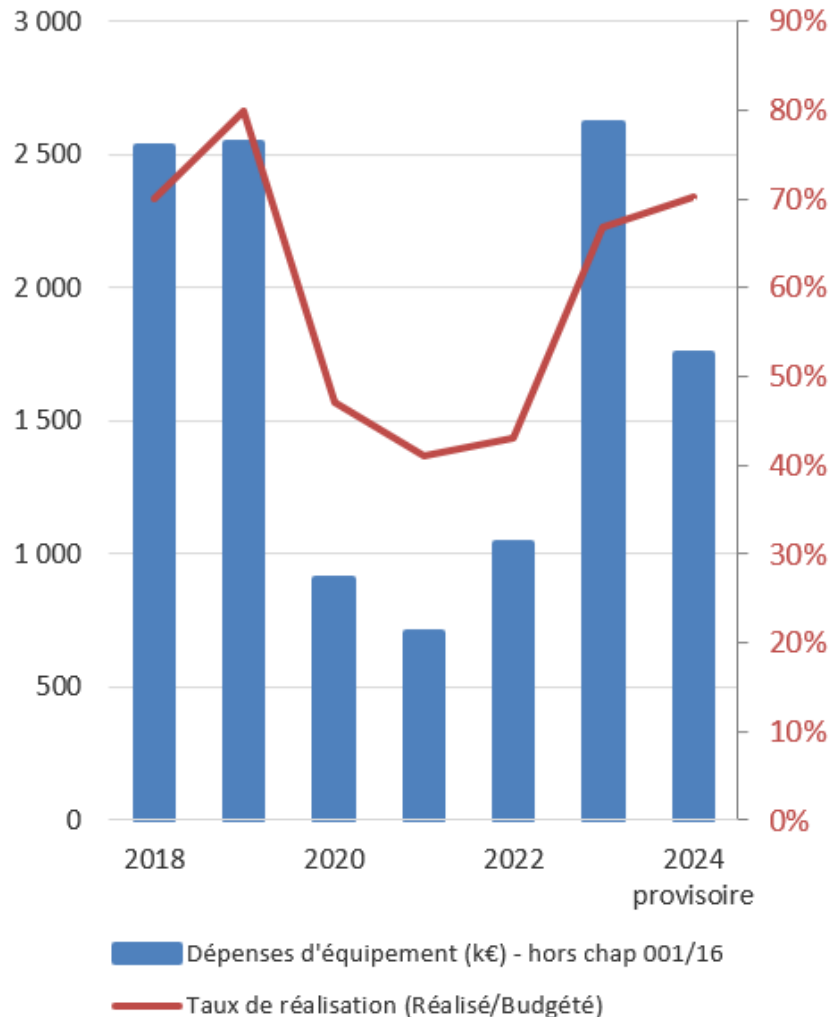


Rappel : La capacité d'autofinancement nette (épargne nette) correspond à la différence entre la capacité d'autofinancement brute (épargne brute) et le remboursement annuel de la dette en capital de la collectivité.

A défaut d'épargne nette, une collectivité devrait emprunter pour rembourser sa dette en capital (risque de surendettement) ce qui n'est pas autorisé.

On constate une **diminution de l'épargne nette provisoire entre 2023 et 2024 (- 90 K€)** due à la baisse de l'épargne brute expliquée ci-avant et à l'augmentation du capital de la dette à rembourser en raison du nouvel emprunt réalisé fin 2023.

Evolution des dépenses d'équipement 2018-2024



Les variations que connaît ce ratio sont principalement dues :

- Aux chantiers de la Maison de l'Enfance et des Services (tranche 1 en 2018/2019 et tranche 2 en 2023/2024), du second réseau de chaleur (2023/2024) et d'autres projets de voirie et sur la Digue des Forges notamment (2022/2023 notamment).
- Aux cycles électoraux pendant lesquelles les projets sont en attente de validation (2020/2021)
- A des aléas qui peuvent retarder ou reporter des projets. Cela a été le cas en 2021 pour le second réseau de chaleur dont les procédures de mise en concurrence ont été longues en raison de la faible disponibilité des entreprises et des matériaux.

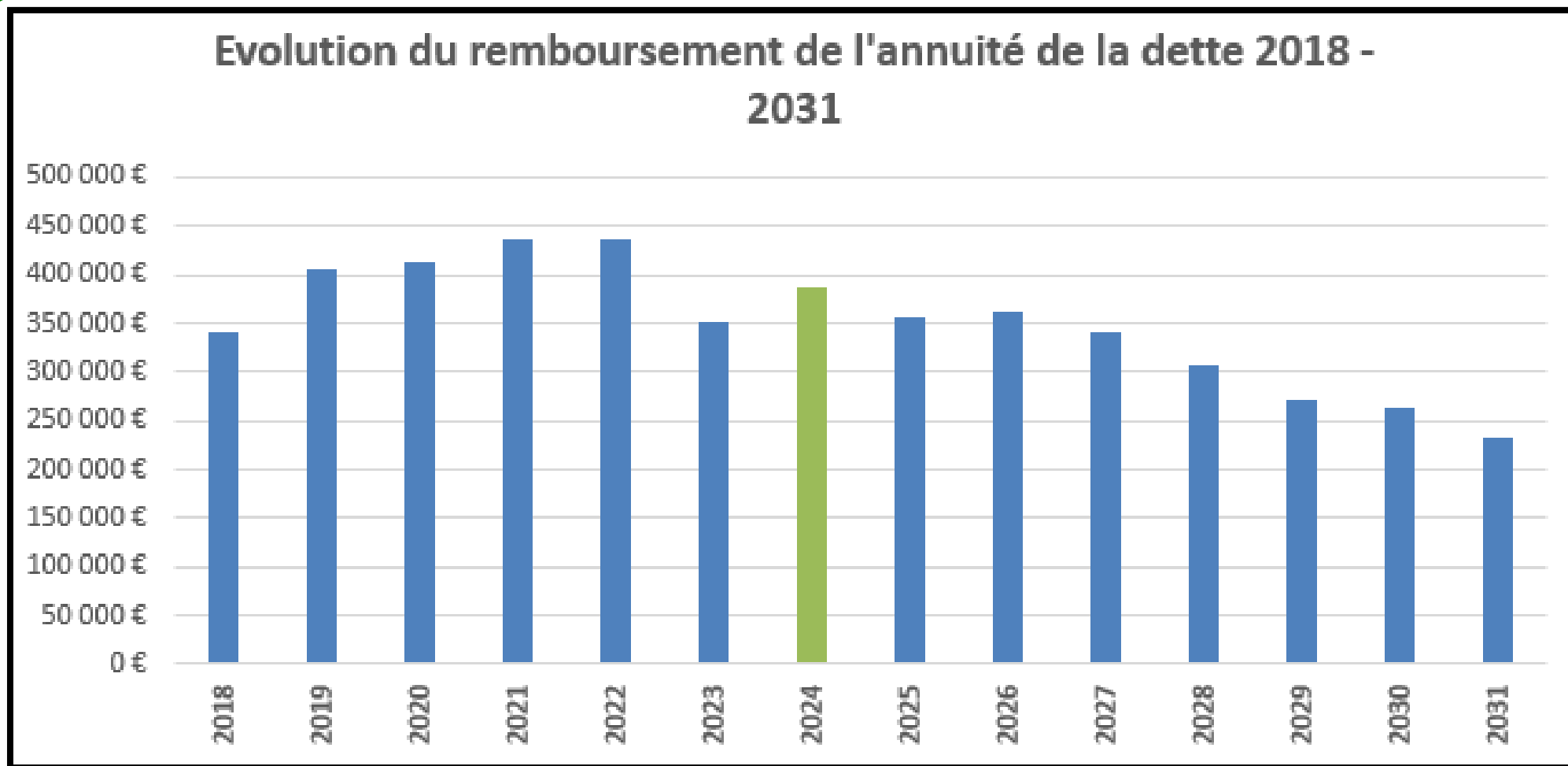
En 2024, le taux de réalisation des dépenses d'équipements est en hausse et le montant de dépenses est en baisse en raison de la réception des projets structurants prévue courant 2024 et du ralentissement des nouveaux investissements conformément à la prospective financière.

Analyse financière 2018-2024 - Emprunt

Désignation	Date d'obtention	Durée d'emprunt (en années)	Type de taux d'intérêts	Taux d'intérêts	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2024
CENTRE VILLE 4ème TRANCHE	04/12/2007	20	Fixe	3,80%	450 000 €	92 182 €
EMPRUNT 2010 - INVESTISSEMENTS DIVERS	30/11/2009	20	Fixe	3,22%	500 000 €	184 858 €
EMPRUNT 2011/1 INVESTISSEMENTS DIVERS	15/12/2010	15	Variable		175 000 €	23 334 €
EMPRUNT 2011/02 INVESTISSEMENTS DIVERS	15/12/2011	15	Fixe	4,25%	175 000 €	23 334 €
EMPRUNT 2013 INVESTISSEMENTS DIVERS	13/08/2013	15	Fixe	3,68%	550 000 €	146 667 €
EMPRUNT 2016/1 INVESTISSEMENTS DIVERS-2015	08/12/2015	20	Fixe	2,14%	450 000 €	272 875 €
EMPRUNT CAF - ESPACE JEUNES 2017	27/09/2016	10	Fixe	0,00%	13 216 €	3 962 €
EMPRUNT CAF- ALSH 2017	27/09/2016	10	Fixe	0,00%	37 500 €	11 250 €
EMPRUNT 2018 CONSTRUCTION MES TRANCHE 1	16/11/2018	15	Fixe	1,35%	1 000 000 €	624 076 €
EMPRUNT MSA MAISON ENFANCE ET DES SERVICES	15/10/2019	10	Fixe	0,50%	100 000 €	50 623 €
EMPRUNT INVESTISSEMENTS 2019-2020 BATIMENTS VOIRIE	20/08/2020	15	Fixe	0,59%	1 000 000 €	733 333 €
EMPRUNT CAF CONSTRUCTION MES - TRANCHE 2	28/12/2020	10	Fixe	0,00%	28 585 €	20 010 €
EMPRUNT FINANCEMENT INVEST BUDGET PRINCIPAL	17/11/2023	15	Fixe	4,13%	1 000 000 €	933 333 €
					TOTAL	3 119 837 €

Le taux de l'emprunt réalisé fin 2023 de 4,13% est très nettement supérieur aux hypothèses formulées dans les précédents rapports d'orientation budgétaires (1 à 1,5%), ce qui modifie la trajectoire d'investissement à venir dans la mesure où le montant des intérêts est plus élevé que les prévisions réalisées en début de mandat.

Analyse financière 2018-2024 – Evolution de la dette



Entre 2018 et 2022, on constate une progression de l'annuité de la dette, conséquence du programme d'investissement. En 2023, l'annuité baisse de manière conséquente grâce au solde d'un emprunt réalisé en 2002. On observe une augmentation de l'annuité en 2024 en raison de la contractualisation d'un emprunt d'1million d'€.

Analyse financière 2018-2024 - Emprunt

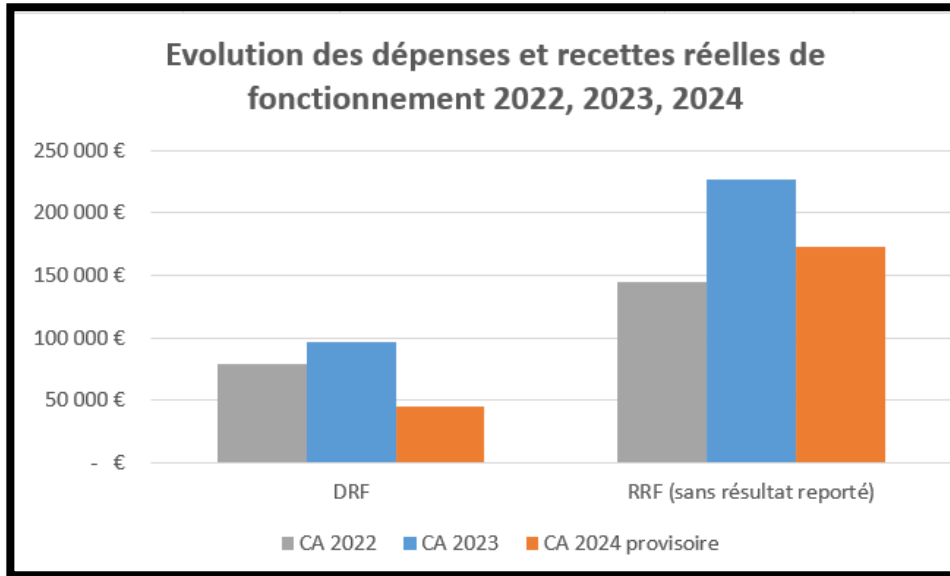
ENDETTEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire	Strate 2022
Encours Dette / Population	692 €	726 €	889 €	790 €	705 €	834 €	862 €	726 €
Annuité / Population	87 €	100 €	100 €	106 €	90 €	83 €	92 €	90 €
Dette / Epargne Brute : en année	4,9 ans	4,9 ans	6 ans	5,9 ans	5,8 ans	6,4 ans	7,3 ans	3,6 ans

- ✓ Ratio « Encours Dette / Population » en augmentation depuis 2022, mais son niveau demeure inférieur à celui atteint en 2020 après souscription de deux emprunts de 1 M€ en 2018 et 2019.
- ✓ Ratio « Annuité / Population » est désormais supérieur à la strate 2022, mais sera à mettre à jour après réception des données de strate 2023. Cette augmentation s'explique par le début du remboursement en 2024 de l'emprunt d'1M€ souscrit en décembre 2023.
- ✓ Ratio « Dette / Epargne brute » en augmentation, ce qui est cohérent avec une augmentation de la dette et une baisse de l'épargne brute, indiquant donc une dégradation de la capacité de désendettement de la commune. Ce ratio devra être mis à jour après calcul de l'épargne brute à la clôture de l'exercice.

Adhésion à l'Agence France Locale

Depuis 2010, l'agence France Locale est une banque dont les actionnaires sont exclusivement des collectivités. Pour devenir actionnaire, la commune a versé un capital de 25 800 €, correspondant à 1% de l'encours de la dette communale de 2022.

Budget annexe Assainissement 2022-2024



Fonctionnement :

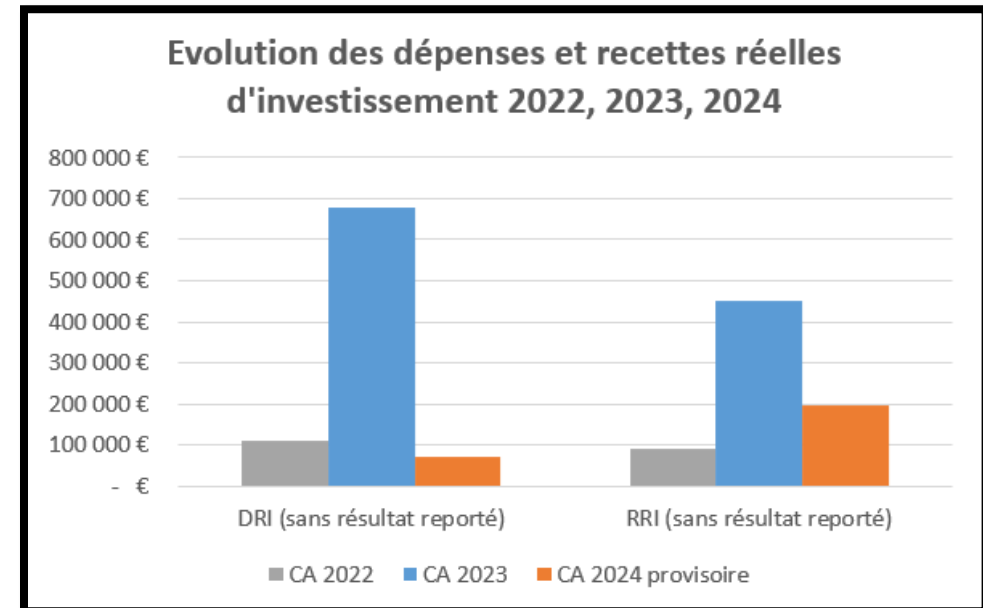
On constate peu de mouvements en fonctionnement en 2024 en raison de la diminution des besoins d'interventions courantes.

La trajectoire des recettes de fonctionnement est positive ce qui s'explique notamment par la dynamique de la facturation aux usagers et des participations au raccordements au réseau.

Investissement :

Le budget annexe n'est lié à aucun emprunt en cours. La diminution importante des dépenses s'explique par la fin du programme de travaux rue des Glyorels et rue de Montfort notamment.

Les recettes varient notamment en lien avec le niveau d'affectation de résultat réalisée chaque année par l'assemblée délibérante.



Zoom rétrospectif

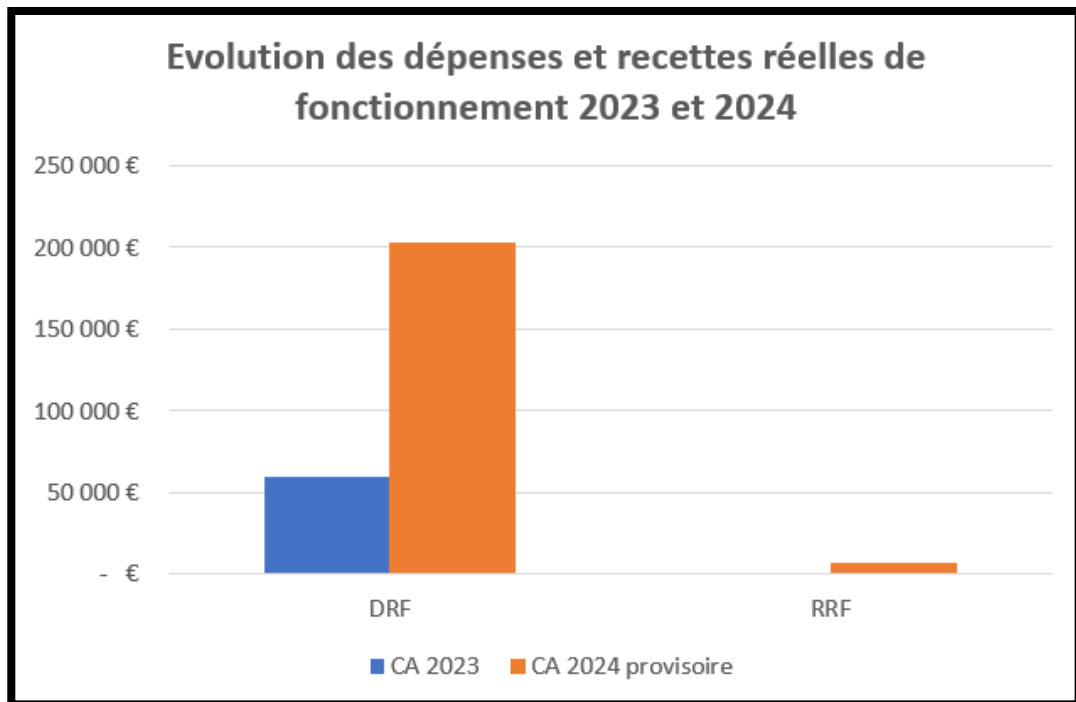
Budget annexe Assainissement 2022-2024

> **Transfert de la compétence à Brocéliande communauté le 1^{er} janvier 2025.**

Impacts notables pour la commune :

- Transfert des excédents cumulés : négociation en cours pour parvenir à un échéancier de versement juste pour les deux collectivités que ce soit en termes de gestion de la trésorerie et de travaux à programmer pour les années à venir
- La collectivité ne pourra plus compter sur de nouveaux excédents de ce budget pour abonder sa trésorerie
- Perte de maîtrise sur les projets et les crédits liés à l'assainissement (fonctionnement/investissement) :
 - La planification des travaux sur le réseau et taux de renouvellement des réseaux
 - L'avenir de la station d'épuration de la commune
 - Le mode de gestion du service
 - L'évolution des tarifs (nécessaire convergence tarifaire communautaire)

Budget annexe Lotissement des Ormes 2023-2024



Ce budget annexe a été créé en 2023. La viabilisation et la commercialisation ont été retardées à la suite d'une interruption des travaux, en raison d'un litige sur une opération de voirie voisine. La commercialisation a débuté en juillet 2024.

Par conséquent, on constate une augmentation importante des dépenses réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024 qui correspondent aux travaux de viabilisation.

Aucune recette réelle n'a été enregistrée en 2023 et 2024.

Volet prospectif

Hypothèses retenues

- ✓ Prévisions moyennes d'inflation qui diffèrent selon la source :
 - + 1,8 % en 2025 (prévisions 1,8% Projet loi Finances, 2,2% BCE, 1,5% Banque de France)
 - + 1,8 % en 2026 (prévisions 1,9% BCE, 1,7% Banque de France)
 - + 1,8 % en 2027 (prévisions non publiées)
- ✓ Recettes de fonctionnement : hypothèses habituelles
 - Produits des services et autres produits de gestion courante, adossés aux réalisations 2024 et indexés sur l'inflation prévisionnelles N-1
 - Variation de la fiscalité tenant compte de l'évolution physique (+1,5% par an d'évolution de l'assiette d'imposition) et de l'actualisation annuelle du coefficient de revalorisation indexé sur l'inflation (estimée à +1,5%) avec un scénario de stabilité des taux
 - Stabilisation de la DGF en 2025 compte tenu du projet de Loi de Finances 2025. Actualisation à opérer pour 2026 et 2027
 - Travaux en régie valorisés à concurrence de 80 000 € annuels

Volet prospectif

Hypothèses retenues

✓ Dépenses de fonctionnement : hypothèses habituelles à l'exception des charges à caractère général

- Charges à caractère général : progression annuelle basée sur les prévisions d'inflation de 1,8% et un pourcentage de réalisation annuel le plus cohérent possible :
 - Pour définir les prévisions budgétaires BP 2026 et 2027, l'application d'un pourcentage de réalisation annuelle de 97% sur les prévisions de l'exercice précédent
 - Pour définir les réalisations budgétaires prévisionnelles CA 2025, 2026 et 2027, l'application d'un pourcentage de réalisation correspondant au **niveau moyen des exercices précédents, soit 93%** en 2025, puis 94% en 2026 et 95% en 2027 afin d'anticiper le resserrement des prévisions en dépenses
- Dépenses de personnel : application d'un taux de croissance annuel de 3% et d'un pourcentage de réalisation de 100%
- Subventions aux associations : maintien des enveloppes au niveau de 2023, après un abondement en 2024 en raison d'événements exceptionnels
- Intérêts de la dette : évolution intégrant le prêt relai réalisé en juin 2024 et actualisée en fonction des hypothèses d'emprunt sur les 3 prochains exercices nécessaires à l'équilibrage du PPI

Volet prospectif

Hypothèses retenues

Zoom sur les TAM et la gestion du marché hebdomadaire

La gestion du mercredi en journée complète est confiée à l'association L'Inter'Val depuis septembre 2024 :

- Diminution des recettes récurrentes annuelles (-8 000 € / an)
- Diminution des charges liées aux prestations des intervenants d'animation (-14 000 € / an) et des charges de personnel dédiées à ce service (heures agents réparties au sein du service périscolaire et du service entretien, notamment pour réduire le besoin en personnel de remplacement).
- Augmentation du montant de la subvention annuelle versée à l'Inter'Val à prévoir pour 2025.

Le marché hebdomadaire est géré en délégation de service public depuis début novembre 2024 :

- Diminution de 40% des recettes générées (-22 000 € / an)
- Diminution des charges de personnel liées à ce service (-39 000 € / an).

Volet prospectif

Orientations budgétaires 2025

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Des actions ont été mises en place en 2024 pour mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement de la commune :

- Installation d'une boucle d'autoconsommation collective à partir de la toiture solaire du centre d'incendie et de secours.
- Mise en service d'un second réseau de chaleur avec chaufferie bois pour le chauffage des bâtiments communaux à proximité

La recherche d'optimisation et de rationalisation du fonctionnement pour maintenir le niveau global des services offerts à la population continue à impliquer les actions suivantes :

- Travail collaboratif sur les bilans d'activité des services intégrant les coûts de revient des services et mettant en évidence des indicateurs stratégiques, essentiels comme outils d'aide à la décision
- Développement des outils de suivi (tableaux de bord),
- Animation d'un dialogue de gestion,
- Optimisation de la commande publique en interaction avec l'agent du service commun de Brocéliande communauté,
- Poursuite de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la collectivité,

Ralentissement des projets d'investissement

Les opérations structurantes du mandat déjà engagées ont été finalisées en 2024.

L'année 2025 sera marquée par la perception des soldes de subventions liées à ces projets structurants,

à la réalisation d'opérations de voirie et à l'avancement de projets de développement urbain « ça bouge dans le bourg » notamment.

Volet prospectif

Plan Pluriannuel d'Investissement 2025 - 2027

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS	6 789 €	0 €	0 €	6 789 €
Maison de l'Enfance T2 MOE RAR (GPA)	1 430 €			1 430 €
Réseau de chaleur MOE RAR (GPA)	150 €			150 €
Digue des Forges MOE RAR	5 209 €			5 209 €
RECETTES OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT	382 757 €	0 €	0 €	382 757 €
Canopée tranche 2 - CAF RAR	28 754 €			28 754 €
Canopée tranche 2 - CD35 contrat de territoire RAR	140 672 €			140 672 €
Digue des Forges - Paimpont RAR	15 868 €			15 868 €
Digue des Forges - DLP RAR	10 579 €			10 579 €
Réseau de chaleur - DSIL 2021 RAR	40 000 €			40 000 €
Réseau de chaleur - PBEB (Région) RAR	146 884 €			146 884 €

Les « restes à réaliser », RAR, sont des dépenses et des recettes engagées et inscrites au budget 2024 qui n'ont pas été dépensées ou encaissées avant le 31/12/2024.

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	260 000 €	285 531 €	0 €	545 531 €
Rue des Glyorel - travaux (hors EU) dont SDE35 RAR	80 000 €			80 000 €
Chemin de la Bouillotte - dont SDE35	180 000 €	180 000 €		360 000 €
Rue de l'Hermine T2 et quai bus - travaux				0 €
Rue de l'Hermine T2 et quai bus - MOE				0 €
Programme eaux pluviales Travaux		102 356 €		102 356 €
Programme eaux pluviales MOE		3 175 €		3 175 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	89 800 €	5 000 €	5 000 €	99 800 €
Rue des Glyorels DETR 2022 RAR	33 740 €			33 740 €
CD35: rue des Glyorels RAR	12 060 €			12 060 €
Amendes de police	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
FDC BC Lgt social - chemin de la bouillotte/Rés Les pommiers	39 000 €			39 000 €
Rue de l'hermine Quai Bus - CD35, Région, DETR				0 €

Volet prospectif

Plan Pluriannuel d'Investissement 2025 - 2027

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	505 150 €	387 000 €	387 000 €	1 279 150 €
Equipement des services	124 000 €	110 000 €	110 000 €	344 000 €
Bâtiments et équipements	90 000 €	90 000 €	90 000 €	270 000 €
Eclairage public	2 000 €	50 000 €	50 000 €	102 000 €
Eclairage public RAR	79 150 €			79 150 €
Voirie urbaine	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €
Voirie rurale	75 000 €	72 000 €	72 000 €	219 000 €
Achat foncier		5 000 €	5 000 €	10 000 €
Equipements du restaurant scolaire - SELF	75 000 €			75 000 €
SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	23 150 €	1 000 €	0 €	24 150 €
Equipement du restaurant scolaire - DETR	22 150 €			22 150 €
FDC BC rénovation logements communaux	1 000 €	1 000 €		2 000 €

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
4-DEVELOPPEMENT URBAIN - Ca Bouge dans le Bourg	238 000 €	43 000 €	172 000 €	453 000 €
3-Maison Blanche-rachat foncier à l'EPF	105 000 €			105 000 €
3-Maison Blanche-aménagement espace public Travaux/MOE		43 000 €	172 000 €	215 000 €
4-Rue Nationale Reste à charge	50 000 €			50 000 €
7.2-Signalétique RAR				0 €
Liaisons cyclables le Thélin Bourg RAR	83 000 €			83 000 €
Contribution opérations logement social				0 €
Landret				0 €
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN	83 225 €	0 €	0 €	83 225 €
4. Rue Nationale - vente maison des marches	40 000 €			40 000 €
Liaisons cyclables Thélin Bourg - pacte mobilité RAR CD35	34 225 €			34 225 €
Fds de concours logement social - rue nationale	9 000 €			9 000 €

Volet prospectif

Plan Pluriannuel d'Investissement 2025 - 2027

	2025	2026	2027	Total 2025-2027
1- OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENTS	6 789 €	0 €	0 €	6 789 €
RECETTES OPERATIONS PLURIANNUELLES EQUIPEMENT	382 757 €	0 €	0 €	382 757 €
2- OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	260 000 €	285 531 €	0 €	545 531 €
SUBVENTIONS OPERATIONS PLURIANNUELLES VOIRIE	89 800 €	5 000 €	5 000 €	99 800 €
3- PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	505 150 €	387 000 €	387 000 €	1 279 150 €
SUBVENTIONS PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT	23 150 €	1 000 €	0 €	24 150 €
4-DEVELOPPEMENT URBAIN - Ca Bouge dans le Bourg	238 000 €	43 000 €	172 000 €	453 000 €
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT URBAIN	83 225 €	0 €	0 €	83 225 €
	2025	2026	2027	Total 2025-2027
TOTAL INVESTISSEMENTS Budget principal	1 009 939 €	715 531 €	559 000 €	2 284 470 €
TOTAL SUBVENTIONS Budget principal	578 932 €	6 000 €	5 000 €	589 932 €
Reste à charge (hors FCTVA)	431 007 €	709 531 €	554 000 €	1 694 538 €

Volet prospectif

Optimiser les cofinancements sur le projet d'extension de la salle des sports

DEPENSES	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Sous-total MOE	230 700 €
Sous-total Études	20 149 €
Sous-total travaux	2 754 000 €
Coût total dépenses	3 004 849 €

RECETTES					
				Montant	
Subventions	Millésime	Date notification			
DETR (notifiée)	2023	30/06/2023		210 000 €	7%
DSIL phase 1 (notifiée - demande 300 K€)	2023	12/06/2024		100 000 €	3%
DEPARTEMENT contrat de territoire 2023 (notifiée)	2023			287 500 €	10%
DEPARTEMENT Contrat de territoire - bonification (notifiée)	2024	14/02/2024		28 750 €	1%
DSIL phase 2 (notifiée - demande 300 K€)	2024	12/06/2024		100 000 €	3%
REGION AAP bien vivre en Bretagne (notifiée)				200 000 €	7%
AGENCE NATIONALE DU SPORT (notifiée - demande 400 K€)	2024	20/11/2024		229 187 €	8%
Sous total subventions				1 155 437 €	38%
Sous-total Commune				1 849 412 €	62%
Total recettes				3 004 849 €	

L'extension de la salle de sport est le projet structurant prévu dans le mandat 2020-2026 et a été préparé depuis le mandat précédent.

Comme indiqué dans la présentation du PPI 2025-2027, à ce stade, ce projet n'a pas été inscrit dans la mesure où la faisabilité financière du projet n'est pas clairement établie.

En revanche, plusieurs actions fortes ont jalonné l'année 2024 :

- Nouvelle demande de financement 400K€ auprès de l'Agence Nationale du Sport suite à un premier refus (229 187€ notifiée)
- Demande de financement auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet Bien vivre en Bretagne : une subvention de 200 K€ a été notifiée
- Obtention d'une subvention complémentaire DSIL 2024 de 100K€ complétant la DSIL 2023 déjà attribuée de 100K€, après négociations auprès des services de l'Etat

Volet prospectif

Optimiser les cofinancements sur le projet d'extension de la salle des sports

Nouvelle Hypothèse : Cession de la Résidence Merlin afin de financer ce projet structurant

- Constat : Résidence vieillissante et nécessitant des travaux de réhabilitation énergétique pour maintenir en location
- Proposition : Un bailleur pourrait réaliser ces travaux et de développer une gestion locative de qualité
- Contact pris avec les bailleurs sociaux travaillant actuellement sur la commune

Le conseil municipal devra prochainement se positionner sur cette cession.

Volet prospectif

Prospective 2025-2027 – 2 scénarios – 3 variantes

Ces scénarios intègrent la stratégie d'emprunt en cours de la collectivité : un emprunt de 650K€ en 2025 et un emprunt de 600K€ en 2026.

Scénarios A - sur la base du PPI présenté ci-avant :

>Scénario A1 - sans impact PLF 2025

>Scénario A2 - avec impact PLF 2025

>Scénario A3 - avec impact PLF 2025 + une augmentation des taux de fiscalité communale de + 1,5% en 2025 uniquement.

Ce scénario permet de ne pas projeter d'évolution de la fiscalité sur le mandat municipal suivant.

Scénarios B - sur la base du PPI présenté ci-avant + projet d'extension de la salle de sport et cession de la Résidence Merlin :

>Scénario B1 - sans impact PLF 2025

>Scénario B2 - avec impact PLF 2025

>Scénario B3 – avec impact PLF 2025 + une augmentation des taux de fiscalité communale de + 1,5% en 2025 uniquement.

Ce scénario permet de ne pas projeter d'évolution de la fiscalité sur le mandat municipal suivant.

Prospective 2025-2027 - Scénario A1

Sans PLF 2025 - Sans salle de sport - Sans levier fiscal

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 277 547	4 364 596	4 449 770
Dépenses de fonctionnement	4 117 975	4 176 371	4 231 406
Epargne brute	464 592	493 245	523 384
Epargne nette	42 558	52 790	57 756
Recettes d'investissement	1 635 321	1 358 593	699 962
Dépenses d'investissement	1 456 051	1 112 149	856 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	179 270	246 444	- 156 966
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,21	7,11	5,81

Scénario A1 : Ce scénario présente une trajectoire soutenable pour la collectivité, avec un niveau d'épargne nette positive, permettant ainsi de dégager un auto-financement prévisionnel en 2025, 2026 et 2027. Cet autofinancement prévisionnel présente une dynamique positive sur les trois prochains exercices.

Néanmoins, ce scénario semble peu réaliste si le projet de Loi de Finances 2025 en cours d'examen est voté en l'état.

Prospective 2025-2027 - Scénario A2

Avec PLF 2025 - Sans salle de sport - Sans levier fiscal

Scénario A2 : Ce scénario présente une épargne nette dégradée, mais positive, pour l'exercice 2025. En revanche, il implique de réaliser un effort supplémentaire de plus de 15 K€ en 2026, puis 55K€ supplémentaires en 2027 pour obtenir des épargnes nettes à 0 €. Cela ne permettrait pas à la collectivité de dégager suffisamment d'auto-financement pour réaliser ses projets inscrits au PPI en 2026 et 2027.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 270 547	4 357 596	4 442 770
Dépenses de fonctionnement	4 143 775	4 237 345	4 337 210
Epargne brute	431 792	425 271	410 581
Epargne nette	9 758	- 15 184	- 55 047
Recettes d'investissement	1 828 281	1 312 857	620 317
Dépenses d'investissement	1 456 051	1 081 326	856 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	372 230	231 531	- 236 611
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,75	8,25	7,41

Prospective 2025-2027 – Scénario A3

Avec PLF 2025 - Sans salle de sport - Avec levier fiscal

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 296 530	4 384 463	4 470 496
Dépenses de fonctionnement	4 143 775	4 237 345	4 337 210
Epargne brute	457 775	452 138	438 307
Epargne nette	35 741	11 683	- 27 321
Recettes d'investissement	1 828 281	1 338 840	647 183
Dépenses d'investissement	1 456 051	1 081 326	856 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	372 230	257 514	- 209 745
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,31	7,76	6,94

Scénario A3 : Ce scénario A3 intègre les annonces principales du projet de Loi de Finances : une baisse de 2pts du FCTVA en investissement en 2025, 2026 et 2027, une suppression du FCTVA en fonctionnement et une augmentation de la cotisation patronale CNRACL de 4 points chaque année en 2025, 2026 et 2027.

Il intègre également une augmentation de +1,5% des trois taux de fiscalité communale en 2025 (taxe foncière sur le bâti, le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Ce scénario n'intègre pas d'évolution de la fiscalité en 2026 et 2027 (mandat municipal suivant).

On constate que l'augmentation de la fiscalité de 1,5% en 2025 améliore la santé financière de la commune pour l'année 2025, et participe à l'augmentation des bases en 2026 et 2027, et augmente donc l'épargne brute permettant de financer l'investissement.

Prospective 2025-2027 - Scénario B1

Sans PLF 2025 - Avec salle de sport - Sans levier fiscal

Scénario B1 : Ce scénario présente une trajectoire soutenable pour la collectivité, avec un niveau d'épargne nette positive, bien qu'inférieur au scénario A, permettant ainsi de dégager un auto-financement prévisionnel en 2025, 2026 et 2027. Cela est conditionné par une parfaite maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes.

En revanche, ce scénario implique nécessairement l'augmentation des emprunts d'équilibre. Ainsi, 1,2 M€ d'emprunts minimum seraient à mobiliser pour financer le PPI 2025-2027 (intégrés à la prospective) et un emprunt complémentaire d'1,5 M€ serait à prévoir fin 2027 - 2028 pour financer l'extension de la salle de sport et permettre à la collectivité d'avoir à disposition une trésorerie suffisante avant l'encaissement des soldes de subventions.

Néanmoins, ce scénario semble aujourd'hui peu réaliste au regard du projet de Loi de Finances 2025 en cours d'examen par l'Assemblée Nationale.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 804 047	4 317 768	4 402 099
Dépenses de fonctionnement	4 117 975	4 176 371	4 231 406
Epargne brute	451 592	446 417	475 713
Epargne nette	29 558	5 962	10 085
Recettes d'investissement	1 864 821	1 898 187	817 703
Dépenses d'investissement	1 554 550	1 457 221	1 486 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	310 271	440 966	- 669 225
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,41	7,86	6,39

Prospective 2025-2027 - Scénario B2

Avec PLF 2025 - Avec salle de sport - Sans levier fiscal

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 797 047	4 310 768	4 396 492
Dépenses de fonctionnement	4 143 775	4 234 813	4 334 683
Epargne brute	418 792	380 975	366 829
Epargne nette	- 3 242	- 59 480	- 98 799
Recettes d'investissement	1 828 281	1 850 855	742 033
Dépenses d'investissement	1 535 870	1 326 748	1 486 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	292 411	524 106	- 744 895
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,99	9,21	8,29

Scénario B2 : En l'état, ce scénario n'est pas soutenable pour la collectivité. En effet, l'accumulation des impacts de la Loi de Finances 2025 et de la baisse des recettes de fonctionnement liée notamment à la cession de la Résidence Merlin ont pour conséquence une absence de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement en 2026 et 2027 et une trajectoire descendante de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Prospective 2025-2027 - Scénario B3

Avec PLF 2025 - Avec salle de sport - Avec levier fiscal

Scénario B3 : On constate que l'augmentation de la fiscalité de 1,5% en 2025 améliore la santé financière de la commune pour l'année 2025, et participe à l'augmentation des bases en 2026 et 2027, et augmente donc l'épargne brute permettant de financer l'investissement.

	CA 2025	CA 2026	CA 2027
Recettes de fonctionnement	4 823 030	4 337 635	4 424 218
Dépenses de fonctionnement	4 143 775	4 234 813	4 334 683
Epargne brute	444 775	407 841	394 555
Epargne nette	22 741	- 32 614	- 71 073
Recettes d'investissement	1 828 281	1 876 838	768 899
Dépenses d'investissement	1 535 870	1 379 598	1 486 928
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	292 411	497 239	- 718 029
Capital restant dû au 31.12.N	3 347 803	3 507 348	3 041 720
Capacité de désendettement	7,53	8,60	7,71

Synthèse des scénarios de prospective à l'atterrissage du CA 2027

(« projet » = extension salle de sport + cession Résidence Merlin)

	Scénario A1 (sans projet, sans impact PLF)	Scénario A2 (sans projet avec impact PLF)	Scénario A3 (sans projet avec impact PLF + fiscalité +1,5% en 2025)	Scénario B1 (avec projets, sans impact PLF)	Scénario B2 (projets avec impact PLF)	Scénario B3 (sans projet avec impact PLF + fiscalité +1,5% en 2025)
Epargne nette	57 756 €	-55 047 €	-27 321 €	10 085 €	-98 799 €	-71 073 €
Capacité de désendettement	5,81 ans	7,41 ans	6,94 ans	6,39 ans	8,29 ans	7,71 ans
Résultat section d'investissement = Besoin financement	-156 966 €	-236 611 €	-209 745 €	-669 225 €	-744 895 €	-718 029 €

Il est important de remarquer que le portage du projet d'extension de la salle des sports laisserait peu de place à d'autres projets d'investissement.

Au regard des résultats du scénario B3, une étude financière approfondie devra être construite début 2025 pour valider ou non le portage du projet d'extension de la salle de sport. Cette étude comprendra des projections pluriannuelles du portage de projet, avec des propositions de calendrier de travaux, et des propositions de stratégies fiscales et d'emprunt.

Volet prospectif

Une stratégie d'emprunt à suivre

- Stratégie d'emprunt actuelle incluant les investissements du PPI sur la durée du mandat
- Rappel : souscription d'un **prêt relais de 700K€** en juin 2024 dans l'attente de la réception des subventions notifiées. Il est prévu de rembourser ce prêt relai premier semestre 2025.
- **Proposition de souscription à un ou plusieurs emprunts en 2025 et 2026 qui seront précisément déterminés selon la dynamique des taux d'intérêts :**
 - soit un emprunt de 650 K€ en 2025 et de 600 K€ en 2026 si les taux demeurent élevés en 2025
 - soit un seul emprunt de 1,2 M€ si les taux d'intérêts ont suffisamment diminué et se stabilisent
- La collectivité pourrait souscrire à un **nouveau prêt relai** dans l'attente de la vente des 6 lots du lotissement des Ormes en fonction du nombre de réservations de lots.

Volet prospectif

Un questionnement nécessaire sur les taux d'imposition pour financer l'extension de la salle de sport

Constats :

- **la collectivité a beaucoup investi** : Maison de l'Enfance, Réseau de chaleur, travaux de voirie...,
 - le projet de Loi de Finances 2025, s'il est voté en l'état, pourrait impacter de manière considérable la trajectoire financière de la collectivité,
 - le projet d'extension de la salle de sport requiert un endettement important de la collectivité (même avec l'éventuelle cession de la Résidence Merlin) puisque celle-ci **ne dégage pas suffisamment d'épargne nette** pour financer ce projet sur ses fonds propres.
 - un travail important réalisé par les services communaux pour **réduire leurs charges de fonctionnement et optimiser leurs recettes**, mais qui n'est pas suffisant pour augmenter l'épargne brute
 - au regard des scénarios présentés, nécessité d'**actionner d'autres leviers, comme la fiscalité**
 - rappel : **faible évolution des taux de fiscalité** de la collectivité entre 2015 et 2024 malgré les nouveaux services et équipements développés
- **Nécessité de se positionner sur une évolution des taux de fiscalité en 2025, d'autant plus si le projet de salle des sports venait à être confirmé**

Volet prospectif

Focus sur la trésorerie

L'évolution de la trésorerie depuis janvier 2023 présentée ci-après montre sa **trajectoire très irrégulière**.

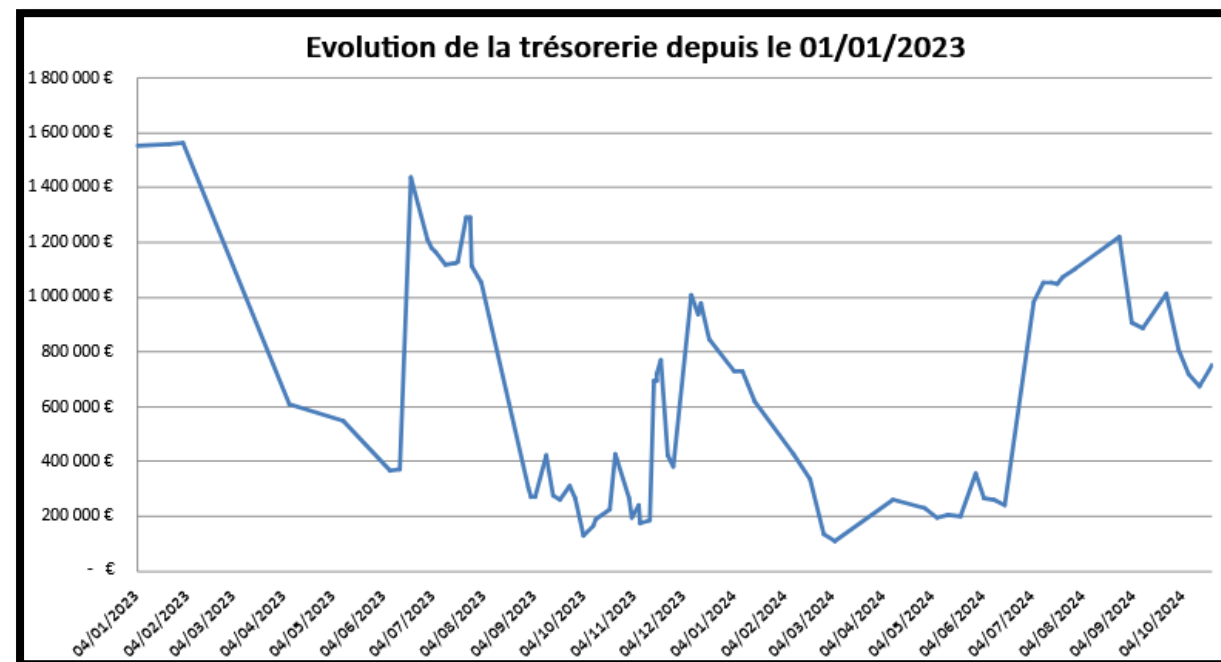
Emprunts récents :

- en nov 2023, **ligne de trésorerie d'un an de 500 K€**, remboursée en totalité en juin 2024 pour limiter les frais
- en déc 2023, **emprunt d'équilibre d'1 M€** pour financer le programme d'investissement
- en juin 2024, **prêt relais de 700 K€** dans l'attente des subventions d'investissement notifiées

Fragilisation de la trésorerie à prévoir :

- Suite au transfert de la compétence assainissement à l'EPCI au 1^{er} janvier 2025 (convention de versement en plusieurs fois des excédents à prévoir)
- Si difficultés à vendre les lots des Ormes

➔ **Cela participe donc également à augmenter le besoin d'emprunt et rend nécessaire un arbitrage important des projets d'investissement à l'aune de sa relativement faible capacité d'auto-financement actuelle.**



- **Orientation vers un scénario de prospective, de fiscalité et d'emprunt**
- **Modalités de prise de décision pour la suite du projet d'extension de salle des sports**
- **Commission générale avec toutes les données pour étudier la faisabilité du projet et son calendrier**